



Suisse**Mobile**

NEWSLETTER 2

La planification des itinéraires est à l'heure

Après le coup d'envoi pour la réalisation de SuisseMobile, donné en automne 2004 par la Fondation «La Suisse à vélo» et la Conférence de l'instance responsable, la planification des itinéraires a pu être quasiment achevée à fin février 2006.

Procédure d'approbation en préparation

Toutes les informations sur les itinéraires seront rassemblées par SuisseMobile sous forme de dossiers d'approbation qui seront transmis aux cantons à mi-avril. Des ateliers auront lieu d'ici à fin mars afin de donner une information préalable aux cantons et de préparer la procédure d'approbation.

La norme suisse SN 640 829a est disponible

La norme pour la signalisation du trafic lent, qui a été entièrement revue, est parue comme prévu en février 2006. Elle constitue la base pour la signalisation des itinéraires de SuisseMobile. Plusieurs cantons entreprendront déjà ce printemps la signalisation d'itinéraires de SuisseMobile et de leurs propres projets.

CH-3001 Berne

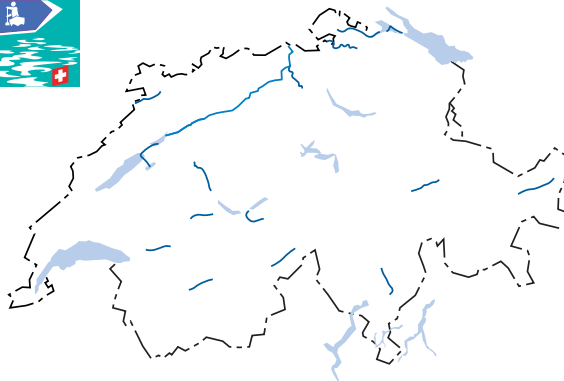
P.P.

La Suisse à pied



Itinéraires nationaux & hauts lieux
Conception 2004, 2400 km | Planification 2005, 5300 km

La Suisse en canoë



Itinéraire national & hauts lieux
Conception 2004, 450 km | Planification 2006, 400 km

La Suisse à vélo



Itinéraires nationaux et régionaux, 7500 km

La Suisse à VTT



Itinéraires nationaux & hauts lieux
Conception 2004, 1800 km | Planification 2006, 2500 km

La Suisse en rollers



Itinéraires nationaux & hauts lieux
Conception 2004, 700 km | Planification, 1050 km

La planification des itinéraires est à l'heure

Après une planification s'étendant sur une bonne année, SuisseMobile se concrétise au niveau des itinéraires. Lors de l'hiver 2004 / 05, des ateliers dans les régions touristiques avaient permis de rassembler les souhaits d'itinéraires. La planification détaillée de ces itinéraires a duré jusqu'à fin février 2006.

Dans la plupart des cas, cette planification détaillée s'est effectuée avec des partenaires sur place. Par exemple, les organismes cantonaux de la Fédération suisse du tourisme pédestre ont défini les 5300 km d'itinéraires de «La Suisse à pied» sur la base de leurs connaissances et des sentiers fixés par les autorités.

Plus de 400 représentant(e)s d'autorités, d'organisations spécialisées et d'entreprises ont participé à cette procédure de planification. Nous leur devons d'avoir achevé cette importante phase dans les délais et avec des résultats de grande qualité. Pour SuisseMobile, ce fut une belle expérience d'être en route, dans la même direction et pour le même développement, avec 400 partenaires différents.

Le résultat fait plaisir à voir. La qualité des itinéraires correspond largement aux attentes ambitieuses et leur longueur totale a fortement augmenté. L'offre envisagée dans la phase de conception a presque doublé suite à la phase de planification. Il s'est agi à l'évidence d'utiliser au mieux dans chaque région l'élan donné par SuisseMobile.

La qualité des offres n'en a cependant pas souffert, si bien que les objectifs élevés de SuisseMobile en la matière ont pu être atteints.

Procédure d'approbation en préparation

Les dossiers cantonaux d'approbation seront préparés par SuisseMobile d'ici à mi-avril.

- ✦ Lettre d'accompagnement
- ✦ Liste des destinataires
- ✦ Carte synoptique au 1:300'000 sur papier
- ✦ Cartes détaillées au 1:25'000 sur Internet (COSIG)
- ✦ Liste des itinéraires avec noms et numéros
- ✦ Etat de consolidation des itinéraires
- ✦ Explications sur les itinéraires
- ✦ Estimation des coûts de signalisation
- ✦ Liste des localités de services (étapes)

Des parties de ce dossier serviront aussi aux procédures avec les communes ou les régions de planification. Par exemple la carte synoptique au 1:300'000 ainsi que les cartes détaillées au 1:25'000 pourront être mises à disposition via la plate-forme Internet de la COSIG (coordination des SIG de la Confédération). L'accès protégé par mot de passe sera offert à tous les partenaires de la planification grâce à la collaboration de l'Office fédéral des routes (OFROU) et de la COSIG. Ces deux outils permettront d'intégrer de manière simple et efficace les communes et les régions de planification dans les procédures à venir ce qui devrait faciliter les prestations de coordination des cantons.

Des ateliers auront lieu dans tous les cantons afin de préparer les procédures cantonales d'approbation. Les partenaires déterminants pour la procédure d'approbation y seront invités après accord des services cantonaux s'occupant de mobilité douce. Ces ateliers seront aussi l'occasion de soumettre aux cantons une feuille de route pour l'approbation des itinéraires ainsi qu'une proposition pour le déroulement.

- ✦ Consultation des services
- ✦ Position des communes et des régions de planification
- ✦ Mise au point des itinéraires avec SuisseMobile
- ✦ Approbation du canton

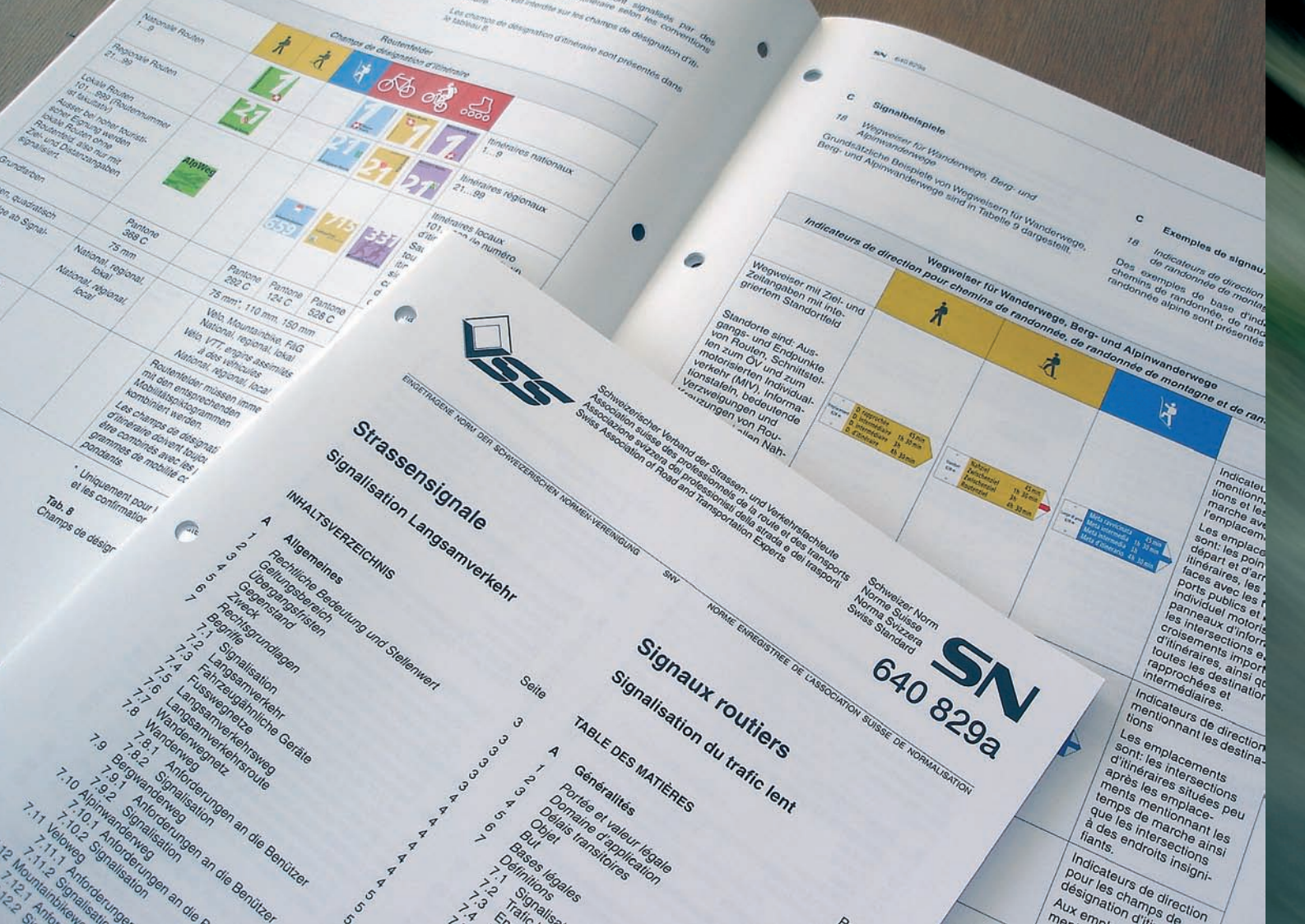
La procédure d'approbation doit pouvoir être conduite en l'espace de huit mois, soit d'ici à fin décembre.

Egalement dans le cadre de ces ateliers cantonaux, SuisseMobile présentera sa vision pour l'organisation à moyen terme du trafic lent en Suisse. En tête figure l'utilisation des synergies existantes ou nouvelles (p. ex. SuisseMobile) concernant la mobilité douce à différents niveaux d'intervention.

Au niveau cantonal, SuisseMobile souhaite que le trafic lent soit soumis à un organe coordonnant toutes les formes de mobilité douce (p. ex. service spécialisé du trafic lent). Cet organe devrait, au sein du canton, coordonner toutes les tâches du trafic lent et ainsi créer et utiliser des synergies. Il devrait également pouvoir favoriser la coordination entre les cantons.

Grâce à cette évolution, la mobilité douce sera mieux à même de répondre aux futures exigences concernant ses différentes formes ou plusieurs cantons. Cette évolution sera abordée à l'occasion des procédures d'approbation à venir.





La norme suisse SN 640 829a est disponible

Après une grosse année de travail intensif avec une commission spécifique d'experts de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS), la nouvelle norme suisse SN 640 829a, Signalisation du trafic lent, a pu être transmise à l'imprimeur. Elle est dès maintenant disponible à la VSS au prix normal de 89 CHF (réductions pour membres et abonnés).

Les délais très ambitieux pour la révision de la norme ont pu être respectés. Cette performance n'a été possible que grâce à l'excellente collaboration entre la commission d'experts de la VSS et la commission technique de la Fédération suisse du tourisme pédestre ainsi qu'au soutien particulièrement efficace apporté au cours des travaux par l'Office fédéral des routes (OFROU). La Direction du projet Suisse-Mobile remercie ces partenaires pour cette formidable collaboration.

L'ancienne norme a été entièrement revue. A cette occasion, la signalisation pour tous les chemins de randonnée pédestre a été intégrée à la nouvelle norme. La signalisation des itinéraires pour rollers a été également incorporée et réglée de manière analogue à celle des itinéraires pour vélos ou VTT. Une nouvelle annexe détaillée décrit les dimensions exactes des signaux les plus importants.

D'autres nouveautés substantielles sont l'introduction de l'écriture normalisée pour les signaux routiers (OFROU Frutiger Standard) dans la signalisation du trafic lent, la normalisation des panneaux d'information du trafic lent ainsi que l'introduction d'un «champ de désignation d'itinéraire» pour toutes les formes de mobilité douce – important pour Suisse-Mobile. Les bases sont maintenant à disposition pour la signalisation des itinéraires de Suisse-Mobile.



Publié en mars 2006
 Fondation «La Suisse à vélo»
 Case postale 8275, Finkenhübelweg 11
 3001 Berne
 téléphone 031 307 47 40
 fax 031 307 47 48
www.suisse-a-velo.ch, info@suisse-a-velo.ch